

# Parc naturel régional du Vercors

## CHARTRE DE PRATIQUE DE LA HIGHLINE SUR LE MASSIF DU VERCORS

ACCUEIL DES PUBLICS TOURISME



PARC  
NATUREL  
RÉGIONAL  
DU VERCORS

© Inspiration Vercors - 2017

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| PREAMBULE.....                                                                               | 3  |
| LA PRATIQUE SPORTIVE DE LA HIGHLINE.....                                                     | 3  |
| La slackline.....                                                                            | 4  |
| Enjeux de la slackline (au sol) et de la highline.....                                       | 4  |
| LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE DU VERCORS.....                                                 | 5  |
| Usages et propriété.....                                                                     | 5  |
| Coordination avec d'autres activités (escalade, vol libre, base jump, saut pendulaire.....)  | 5  |
| Enjeu environnemental.....                                                                   | 5  |
| DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE LA PRATIQUE VIS-À-VIS DE<br>L'ENVIRONNEMENT..... | 6  |
| Milieux rupestres / falaises.....                                                            | 6  |
| Pelouses sommitales subalpines et alpines.....                                               | 7  |
| Couloirs de migration.....                                                                   | 8  |
| Cas des zonages réglementés.....                                                             | 9  |
| MÉTHODOLOGIE A SUIVRE POUR L'INSTALLATION DE HIGHLINES DANS LE VERCORS.....                  | 9  |
| En amont du projet.....                                                                      | 9  |
| Pendant le projet.....                                                                       | 11 |
| LES MANIFESTATIONS.....                                                                      | 12 |
| TRANSMISSION DE CONNAISSANCE AUX ADHÉRENTS.....                                              | 13 |
| COMMUNICATION SUR LES SITES DE PRATIQUE.....                                                 | 13 |
| ENGAGEMENT DES PARTIES.....                                                                  | 13 |
| ANNEXES.....                                                                                 | 15 |
| Annexe 1 : Les contacts territoriaux.....                                                    | 15 |
| Annexe 2 : carte des enjeux avifaune et des sites de highline.....                           | 17 |
| Annexe 3 : carte des espaces protégés et des sites de highline.....                          | 18 |
| Annexe 4 : Les outils pédagogiques.....                                                      | 19 |
| Annexe 5 : Fiche espèce du Genévrier thurifère (Juniperus thurifera).....                    | 20 |

# PRÉAMBULE

Cette charte de pratique est rendue nécessaire par les interactions entre les pratiques de loisir sportif, la biodiversité et les autres usages de l'espace. Il importe donc de partager avec tout ces usagers, l'ambition commune de préserver la biodiversité, les continuités écologiques ou encore d'offrir des zones de tranquillité à la faune, tout en vivant sereinement le Vercors au quotidien. C'est par la concertation qu'une telle ambition reste atteignable.

Ce document est le résultat d'une co-construction entre pratiquants et gestionnaires. Les conditions de pratique qui suivent ont été établies lors de réunions de travail entre janvier 2023 et décembre 2024.

Cette charte a vocation à couvrir l'ensemble du Parc naturel régional du Vercors et pourra s'étendre si le besoin est identifié, aux Départements de l'Isère et de la Drôme mais aussi aux partenaires de la démarche.

## LA PRATIQUE SPORTIVE DE LA HIGHLINE

Historiquement, les humains se sont tenus en équilibre sur toutes sortes de support au fil des siècles, principalement sur des câbles, des cordes ou des poutres statiques. La slackline est apparue comme une activité indépendante sur sangles extensibles au début des années 80 sur la scène de l'escalade du Parc national de Yosemite (Etats-Unis).

La tendance de la slackline a véritablement décollé vers 2006 en Europe avec l'introduction de kits de slackline simples permettant à chacun d'en installer et de s'entraîner.

### LA SLACKLINE

L'activité consiste à s'équilibrer sur une sangle de deux à cinq centimètres de large en fibres synthétiques, qui est accrochée entre des points fixes, souvent des arbres. La slackline est un sport indépendant avec de nombreuses variantes et disciplines, championnats et athlètes professionnels.

La slackline peut se décliner en de nombreuses variantes et disciplines, les plus pratiquées sont :

- **Slackline** pour débutants : lignes courtes souvent à un mètre du sol et entre deux arbres
- **Waterline** : lignes au-dessus de l'eau
- **Highline** : longues lignes en falaise

### LA HIGHLINE

Celle-ci correspond donc à une variante de la slackline. C'est une activité sportive qui consiste à évoluer sur une sangle textile tendue entre deux points d'ancrage à une hauteur permettant de tomber en sécurité (à considérer au regard de la configuration du site).

Le pratiquant est attaché directement sur l'installation au moyen de matériel adapté, en assurage autonome. Cette discipline est principalement une activité de plein air qui se déroule en montagne et dans d'autres sites appropriés (forêt au relief propice, ou dans des carrières, falaises en bord de mer, etc).

Elle peut aussi se dérouler dans des salles, à condition que les principes de sécurité puissent être respectés, et que les ancrages soient fiables. En plus d'une sangle principale sur laquelle le pratiquant évolue, une sangle secondaire nommée « backup », reliée à la sangle principale, sert de ligne de vie en cas de rupture. Le pratiquant est assuré par une longe de sécurité, le leash, liant son baudrier à des anneaux placés autour des deux sangles. L'installation peut faire appel à des techniques utilisées dans les milieux de l'escalade et de l'alpinisme, voire du levage mais reste très spécifique à la highline.

Les activités de highline et de slackline sont cadrées par des règles qui sont établies entre les associations et les pratiquants. Ces identités sont représentées au niveau national par l'Association Française de Slackline (AFS) ou, dans certains cas, par la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (FFCAM).

## ENJEUX DE LA SLACKLINE (AU SOL) ET DE LA HIGHLINE

| Les slacklines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | La highline                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Elles sont utilisées comme <b>aide à l'entraînement à l'équilibre</b> dans les sports de compétition, comme équipement de fitness ou en physiothérapie. De nombreux professionnels de la santé (Kinésithérapeute) utilisent cette discipline pour la remise en forme (mobilité de la cheville, rééducation...)</p> <p>L'activité a également <b>des aspects créatifs</b>, avec une tradition de performance et de spectacle et comme outil d'enrichissement des espaces publics. Plusieurs associations mêlent la pratique de la highline avec d'autres disciplines telles que le jonglage, la danse, et plus largement le cirque.</p> <p>En outre, elle gagne du terrain dans le sport scolaire, le tourisme et comme activité récréative pendant le temps libre du public, ce qui est en partie dû aux parcs de slackline.</p> | <p>Elle est un formidable outil de <b>travail personnel</b>. C'est un des rares sports qui permette d'expérimenter des sensations si fortes, et d'aller confronter ses peurs, tout en restant dans un milieu très sécurisé. La pratique permet donc un gros travail sur ses émotions, sa confiance en soi et son mental.</p> <p>Elle est déjà utilisée comme un <b>outil de travail mental</b> par plusieurs sportifs de haut niveau, et avec des personnes souhaitant travailler sur leurs peurs ou leur manque de confiance.</p> <p><b>L'esprit de groupe</b> est aussi très présent, notamment lors de la phase d'installation d'une highline. La bienveillance est l'une des valeurs principales de l'activité.</p> |



Highline au Pas de la Bergère - © S&M Booth

# LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE DU VERCORS

## USAGES ET PROPRIÉTÉ

L'espace appartient toujours à quelqu'un, que l'on soit sur du domaine privé ou public. Toute installation nécessite l'accord des propriétaires et éventuellement des gestionnaires. D'autre part, on observe un cumul des usages différents qui peuvent s'avérer quelques fois contradictoires. Il importe donc de connaître les problématiques que l'installation d'un site d'activité, même temporaire, peut engendrer. Un équilibre est à maintenir afin de préserver notre environnement mais également s'assurer que tous les usagers s'y retrouvent. Des arbitrages pourront s'avérer nécessaires pour garantir un cadre de vie apaisé.

## COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIVITÉS (ESCALADE, VOL LIBRE, BASE JUMP, SAUT PENDULAIRE...)

En falaises, les activités sont nombreuses sur le Vercors, et chaque pratiquant n'a pas toujours la possibilité de percevoir les cumuls de fréquentation. Si l'organisation d'une activité ponctuelle peut paraître peu impactante à premier abord, c'est la répétition d'activités sur un même lieu qui amène à des dérangements importants tant pour la faune que la flore. Par ailleurs, quelques fois, certaines activités sont peu compatibles entre elles et il faut prévoir de renoncer avant de créer des conflits.

## ENJEU ENVIRONNEMENTAL

L'effondrement de biodiversité est une donnée scientifique documentée de manière globale. Localement, nous portons une responsabilité partagée pour agir ensemble et ne pas ajouter d'autres contraintes de vie à des espèces et habitats naturels déjà en difficulté (réchauffement climatique, pollutions, travaux, fréquentation...). Il s'agit donc de prendre en compte dans les projets, toutes les fonctionnalités des écosystèmes et des espèces qui les habitent.

Les projets sont donc examinés selon trois angles principaux :

- la prise en compte de la fragilité, la sensibilité au dérangement, la rareté, intrinsèque à chaque espèce
- l'évaluation des projets en fonction des cycles biologiques des espèces concernées
- l'intégration du cumul des activités humaines dans l'analyse

D'autre part, certains espaces naturels existants sur le territoire présentent un statut de protection pour lesquels une réglementation spécifique peut exister. Aussi, les pratiques sportives peuvent être soumises à ces différents cadres réglementaires.

Exemples de zonages présents sur le territoire du Parc du Vercors (voir p.9 MÉTHODOLOGIE A SUIVRE POUR L'INSTALLATION DE HIGHLINES DANS LE VERCORS pour connaître l'emplacement et les spécificités de chacun des zonages) :

- Sites Natura 2000, sites classés au titre du paysage, Espaces Naturels Sensibles, Arrêté de biotope...
- La Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors, dont le Parc du Vercors est gestionnaire, présente un statut très particulier au sein des espaces naturels à statuts.
- Les ZSM (Zones de Sensibilité Majeure) : mise en place pour les espèces particulièrement sensibles au dérangement.

# DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE LA PRATIQUE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

## MILIEUX RUPESTRES / FALAISES

### Description de l'habitat :



© PNRV/Brice Palhec

Les milieux rupestres sont caractérisés par la quasi absence de sol et une constitution purement rocheuse. Ils sont soumis à de fortes contraintes de pente et/ou à des conditions climatiques extrêmes, dites « biorépulsives ». La colonisation par les espèces y est difficile. Quelle que soit l'altitude, la nature du substrat minéral et le climat y déterminent les conditions de vie. Bien qu'hostiles et peu peuplés au premier regard, ces milieux sont en réalité les habitats d'une faune et d'une flore adaptées, en tant que refuge mais aussi lieu de vie exclusif.

*Extrait du cahier technique « Les milieux rupestres et la pratique de l'escalade » - CEN Auvergne Rhône-Alpes*

### Enjeux vis à vis des espèces :

Ces milieux escarpés recèlent une végétation particulièrement adaptée aux conditions drastiques : sécheresse et luminosité importante, absence de sol et de nutriments... De ce fait la croissance et la colonisation des plantes en falaise est lente, ce qui les rend extrêmement sensibles à tout impact extérieur.

Les falaises restent un des derniers milieux peu modifié par l'Homme, ce qui amène à une responsabilité forte quant à leur protection.

La présence de faune en falaise se caractérise essentiellement par des zones de nidification de rapaces mais également des zones de refuge pour des espèces comme le Bouquetin qui s'est adapté au relief pour échapper à la pression historique de la chasse.

### Espèces à enjeux (liste non exhaustive) :

Faucon pèlerin, Aigle royal, Vautours, Hirondelles de rochers, Grand Duc, Crave à bec rouge, Bouquetin des Alpes, chiroptères (chauve-souris), Genévrier thurifère (Annexe 5), Primevère oreille d'ours, *Asplenium jahendiezi*, *Asplenium lepidum*, *Myosotis speluncicola*

Beaucoup d'espèces de rapaces présentent une sensibilité durant leur phase de reproduction qui peut s'étendre de mars à août pour la plupart et voire sur une grande partie de l'année comme le Gypaète Barbu.

### Rareté et niveau de protection :

Présence de nombreuses espèces rares et protégées en France et dans le monde.

Bouquetin des Alpes : espèce réintroduite, sous la responsabilité du Parc du Vercors

*Myosotis speluncicola* : station sur le Vercors qui s'avère être la plus grande station mondiale existante, très forte responsabilité

## RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES PRATIQUANTS

- ✓ Dans la mesure du possible, éviter la mise en place d'une highline pendant les périodes de sensibilité des rapaces
- ✓ Se renseigner sur la présence ou non d'espèces protégées sur le secteur
- ✓ Lorsque cela a été demandé et reconnu efficace et nécessaire, signaler les lignes par un balisage afin d'éviter les collisions des oiseaux en vol.
- ✓ Destruction et arrachage de la flore interdits
- ✓ Ancrages en falaises sur les arbres : examen au cas par cas en fonction de l'espèce et de la patrimonialité de l'arbre (Annexe 5), protéger le pourtour des arbres du mieux que possible, éviter les arbres à cavités qui présentent des habitats pour de nombreuses espèces parfois protégées (chauves-souris, pics, chouettes, insectes du bois mort)

## PELOUSES SOMMITALES SUBALPINES ET ALPINES

### Description de l'habitat :



© PNRV/Véronique Giry

Formation végétale basse, courte, serrée, des pays tempérés et d'altitude. Ces pelouses occupent de larges surfaces aux plus hautes altitudes du territoire (étages alpin et subalpin : environ 1500 à 3000m dans les Alpes). Elles sont soumises à de rudes conditions climatiques : températures hivernales, enneigement, vent desséchant et érosif.

### Enjeux vis à vis des espèces :

Du fait de conditions climatiques rudes inhérent à l'altitude, les espèces végétales ont une croissance généralement lente et un cycle de vie raccourci en cas d'enneigement. Le vent, le froid et le manque de nourriture expliquent la hauteur très faible de ces espèces qui sont majoritairement herbacées et parfois arbustives en étage subalpin.

La faune présente dans ces milieux est également soumise à ces aléas climatiques. Le manque parfois d'abri et de nourriture rendent difficiles les conditions de vie de ces espèces.

### Espèces à enjeux (liste non exhaustive) :

Bouquetin des Alpes, flore typique des pelouses subalpines et alpines, Tétraz-Lyre

### Rareté et niveau de protection :

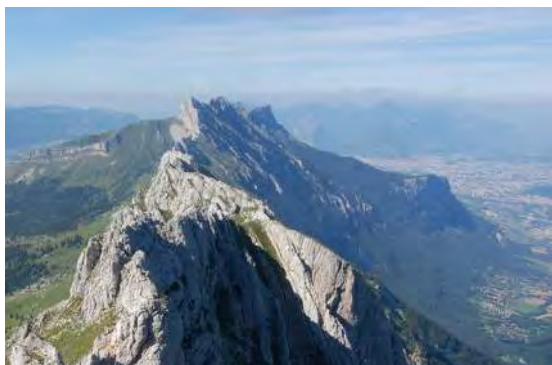
Habitats Natura 2000 – responsabilité forte des gestionnaires. Présence d'espèces rares et/ou menacées.

## RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES PRATIQUANTS

- ✓ Limiter les accès, l'équipement durant la pratique en période de sensibilité forte, printemps/été surtout
- ✓ Limiter la surface de piétinement sur les itinéraires et les zones de stockage du public et des pratiquants
- ✓ Ne pas faire de feu et ramasser ses déchets
- ✓ Privilégier les zones de bivouac sur des secteurs déjà dégradés (aux abords des chemins par exemple) ou pâturés

## COULOIRS DE MIGRATION

### Description de l'habitat :



© Nicolas Antoine / PNRV

Bien que les couloirs de migration ne soient pas un habitat en tant que tel, ils n'en sont pas moins particuliers. De nombreuses espèces d'oiseaux empruntent des couloirs de migration qui peuvent passer par des cols de montagne, ainsi que longer des falaises où les thermiques permettent aux espèces d'optimiser leur vol et leur dépense énergétique.

### Enjeux vis à vis des espèces :

De très nombreuses espèces d'oiseaux migrent au printemps et à l'automne. Ces migrations sont essentielles dans leur cycle de vie et demandent une énergie considérable pour les espèces. Les couloirs de migration sont connus et toujours les mêmes d'année en année.

### Espèces à enjeux (liste non exhaustive) :

Les migrations concernent à la fois des espèces communes que rares à enjeux et sont essentielles dans le cycle de vie de celles-ci.

### Rareté et niveau de protection :

Pas de statut particulier mais présence d'espèces à enjeux et risque de collision avec les lignes

## RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DES PRATIQUANTS

- Évitement des périodes de migration dans ces secteurs (en automne et printemps)
- Signalement des lignes par un balisage afin d'éviter les collisions des oiseaux en vol lorsque cela a été demandé et reconnu efficace et nécessaire.

## CAS DES ZONAGES RÉGLEMENTÉS

Il serait non pertinent de lister ici tous les zonages existants sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors, notamment dans le cadre d'une transposition éventuelle aux restes du Département de l'Isère et de la Drôme. De nombreux zonages existent, certains parfois uniquement à but informatif (tel que les ZNIEFF) et d'autres très restrictifs et réglementés tels que les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ou le cas de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Cette charte invite donc les utilisateurs à se renseigner via la plateforme « Biodiverticale » afin de connaître la présence ou non de zonages particuliers (voir Méthodologie page suivante).

# MÉTHODOLOGIE À SUIVRE POUR L'INSTALLATION DE HIGHLINES DANS LE VERCORS

## EN AMONT DU PROJET

### Cas n°1 - Le site est connu, équipé et référencé

Les autorisations sont données à l'avance et pour l'année avec des périodes de pratique déterminées en fonction de la sauvegarde de la faune et de la flore mais aussi des pics de fréquentations. Le Parc du Vercors, les Départements et ses acteurs étudieront chaque site pour déterminer ces périodes de pratique.

Par ailleurs, les conditions d'installation de lignes peuvent poser des problèmes de sécurité pour les engins de secours ou de l'armée. Dans les cas en question (installation dans un couloir aérien, grande highline...), leur validation et signalement sont impératifs.

Les pratiquants doivent donc prévenir :

- pour les secours dans la Drôme, le SDIS de Valence
- pour les secours en Isère, le PGHM de Grenoble
- l'aviation Civile Auvergne Rhône Alpes
- l'armée

Les contact et procédures sont en annexes 1.

### Sites connus et référencés actuellement sur le Vercors (voir cartes en annexe 2 et 3) :

| Nom / Commune                                | Statut                                                       | Information                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rocher de Bournillon<br>St Julien-en-Vercors | Inscrit au PDESI 26                                          | Bivouac non autorisé, utiliser le parking des tennis sur la commune de Saint Julien en Vercors                                                                                        |
| Porte du diable à ST-Julien-en-Vercors       | Actualisation en cours                                       |                                                                                                                                                                                       |
| Saut de la Truite Bouvante                   | ENS Département 26                                           | Autorisation annuelle                                                                                                                                                                 |
| La combe d'oyans<br>Rochefort Samson         | Site géré par le club d'escalade de Rochefort Samson         |                                                                                                                                                                                       |
| Les Ramées<br>Lans-en-Vercors                | Communal<br>Convention MHP                                   | Autorisation communale hors MHP<br>Déconseillé jusqu'au 15 juillet                                                                                                                    |
| Pas de la Bergère<br>Lans-en-Vercors         | Convention MHP                                               | Autorisation communale hors MHP                                                                                                                                                       |
| Pont-en-Royans                               | Communal                                                     | Uniquement pour Camp4                                                                                                                                                                 |
| Col deTourniol<br>Barbière                   | Le site était géré par la FFME avant les déconventionnements | <a href="https://slackmap.com/spot/ht7pioE">https://slackmap.com/spot/ht7pioE</a><br>Prévenir les Tichodromes (association de parapente à Valence) car le vol libre est très fréquent |

L'actualisation de la liste des sites connus et référencés est réalisée par la communauté des highliners, avec la récupération des flux venant de biodiv'sport (enjeux de biodiversité). La carte dynamique est consultable ici : <https://slackmap.com>

## Cas n°2 - Le site n'est pas référencé > dépôt d'une demande d'avis sur biodiversité

Application Biodiversité disponible à cette adresse web : <http://geo.parc-du-vercors.fr/biodiversite>

Pour tout nouveau site non encore référencé, suivre la procédure suivante :

- 1) Demande d'un accès à la plateforme Biodiversité par mail : Yann Buthion <yann.buthion@pnr-vercors.fr>
- 2) Fourniture d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisés
- 3) Géolocalisation du projet sur la carte en ligne (permet d'identifier les enjeux de sensibilité, zonages environnementaux, parcellaire cadastral etc)
- 4) Renseignement du formulaire en ligne, pour décrire de manière détaillée, le projet, et les aménagements annexes éventuels (chemin d'accès, stationnement etc.)
- 5) Envoi automatique d'un mail au Parc du Vercors et aux Départements, instruction de l'avis en fonction de la spécificité de chaque demande.

### Cas spécifiques de projets en espaces naturels protégés

Certains espaces naturels possèdent une réglementation propre, qui nécessitera une démarche complémentaire à Biodiversité. La liste n'est pas exhaustive, mais voici quelques exemples :

- **ZSM** : pas de nouveaux ancrages permanents dans les Zones de Sensibilité Majeures (ZSM) pour les espèces particulièrement sensibles au dérangement
- **Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors** : pas d'aménagement possible
- **Sites Natura 2000** : évaluation d'incidence ou visite sur le terrain avec un naturaliste et le gestionnaire de la zone Natura 2000
- **Arrêté de Protection de Biotope** : Possédant une réglementation propre à chaque site, le gestionnaire du site prendra contact avec vous pour préciser la marche à suivre

### Cas des projets éphémères

Le Parc du Vercors, les Départements et ses acteurs étudient les enjeux environnementaux et la fréquentation des activités mais aussi le caractère éphémère de la demande dans leur verdict en indiquant une période propice (si elle existe).

Ces projets sont étudiés au cas par cas pour une période donnée et ne donnent pas lieu à une réutilisation ultérieure (réversibilité des ancrages). Dans ce cas là, des ancrages sur arbre peuvent être préconisés, en fonction des possibilités et de la sensibilité des espèces végétales présentes.

**Si aucun problème identifié** : la démarche suit son cours, et s'achemine vers les demandes d'autorisation classique. Les propriétaires sont à contacter en priorité pour avoir leur accord, cet accord étant indispensable. Par la suite, contacter l'aviation civile, secours et militaire.

**Si besoin de complément d'information** : contacter le Parc du Vercors et/ou les Départements pour l'organisation d'une réunion ou d'une visite sur site afin de confronter la connaissance du site.

## **PENDANT LE PROJET**

### **Conditions techniques d'installation sur site**

Comme nous l'avons vu dans la partie sur la description de la pratique, une highline est tendue entre deux points d'ancrage. Ces ancrages peuvent être d'ordre naturel (arbre,...) ou bien ancrés dans la roche. L'aspect technique est essentiellement basé sur la redondance, chaque partie d'une installation est doublée.

Un ancrage sur roche se caractérise par un répartiteur de force. L'installation d'une highline est faite de telle sorte que la tension de la ligne soit répartie sur plusieurs points interconnectés. Ces points sont réalisés en perçant la roche et en y installant des goujons à expansion ou des broches scellées.

Il est possible, afin de limiter l'impact visuel sur un site, d'utiliser des arbres comme ancrage. Cette pratique doit faire l'objet d'une attention particulière sur les espèces et la santé des arbres à utiliser. Des protections adaptées doivent être mise en place pour les préserver.

Une attention est aussi portée à la sécurisation des abords du site : l'accès à la highline doit pouvoir se faire en toute sécurité à tout moment. Des équipements de sécurisation, tels que des mains courantes, doivent être ajoutés s'ils sont nécessaires.

Enfin, les pratiquants doivent être renseignés sur les principes de l'auto-secours en highline. Ils ne se substituent pas aux services de secours mais doivent être capables d'évacuer une victime potentielle de la highline, en attendant l'arrivée des services de secours qui auront été appelés.

Qu'il s'agisse de l'ouverture d'un site ou bien pour la pratique de la discipline, tout un aspect éthique intervient dans la highline :

- ✓ Adapter le choix des ancrages au cas par cas. Les ancrages naturels sont à étudier en fonction des espèces disponibles et de leur sensibilité (voir Annexe 5). Dans certaines situations, les ancrages en paroi peuvent s'avérer préférables.
- ✓ Maintenir une volonté que les ancrages dans la roche soient les plus discrets possibles
- ✓ Être renseigné sur les bonnes pratiques du site et veiller à les respecter
- ✓ Ne pas utiliser systématiquement des arbres sans en connaître l'espèce et l'état de santé

Le raisonnement étant de trouver l'équilibre entre limiter au maximum l'impact sur le site tout en garantissant la sécurité de l'installation.

### **Règles de bonne pratique sur site**

Les organisateurs s'engagent à respecter et à transmettre auprès des participants les recommandations de fonctionnement sur site, afin de respecter au mieux l'environnement ainsi que les autres usagers, les propriétaires et les gestionnaires éventuels.

- ✓ Organisation des parkings dans des lieux prévus à cet effet (parking officiels à privilégier, au besoin prendre contact avec la commune et/ou les propriétaires)
- ✓ Privilégier le covoiturage ou les modes de déplacement doux pour l'accès au site afin de limiter le nombre de véhicule en zone naturelle et/ou privée
- ✓ Ramasser l'ensemble des déchets et prévoir une sensibilisation des participants sur la question des « toilettes » en milieu naturel
- ✓ Ne pas faire de feu en zone réglementée, éviter d'en faire en zone non réglementée et sinon privilégier les zones de feu déjà existantes s'il y en a
- ✓ Privilégier le bivouac (de 17h à 9h du matin), si autorisé, et démonter tout campement en dehors de ces plages horaires
- ✓ Limiter le bruit (musique, cris, etc) afin de déranger le moins possible la faune sauvage
- ✓ Restreindre la zone de piétinement et de stationnement du public et des participants au minimum afin de limiter l'impact sur la flore notamment dans le cas de pelouses naturelles non dégradées et/ou pâturées

- ✓ Ne pas arracher ou couper de végétaux sur place sauf besoin sécuritaire à confirmer lors d'une visite sur site avec les personnes référentes

### À la fin du projet

Les organisateurs s'engagent à laisser le site dans l'état où ils l'ont trouvé et à s'assurer qu'il y ait le moins de traces possibles de leur passage. Les ancrages réversibles (sur amarrage naturel) doivent être démontés entièrement.

Les institutions prévenues tels que les secours, aviation civile, etc doivent être informés de la fin du projet si celle-ci n'a pas été spécifié lors de la première prise de contact.

## LES MANIFESTATIONS

Il s'agit d'évènements ou de festivals qui ont lieu pendant des dates et une période précise et dont voici la liste pour le Vercors :

### Marmotte Highline Project/ Lans-en-Vercors

**Conditions de pratique** : pendant l'évènement et hors évènement

**Période** : début septembre (le festival initialement positionné début juillet a été déplacé en septembre pour limiter les interactions avec l'avifaune en période de nidification et d'envol des jeunes). L'utilisation des sites en dehors du festival est interdit de mars au 15 juillet et il est soumis à autorisation de la commune le reste de l'année (par simple mail)

**Localisation** : les sites sont répartis sur les parcelles communales B109, B734, B866, B525.

### Camp 4 / Pont-en-Royans

**Conditions de pratique** : pendant l'évènement

**Période** : 3eme week-end d'août

### Rencontres de la Combe (Rochefort Samson)

**Conditions de pratique** : pendant un événement festif

**Période** : en septembre

**Organisateurs** : par le comité de défense de l'environnement de Rochefort-Samson et de Saint-Mamans (CDERSSM), dont la raison d'être principale est la protection de ce site emblématique.

De nombreuses activités sont présentes sur site, dont l'initiation à la slackline ainsi qu'une démonstration de highline.

## TRANSMISSION DE CONNAISSANCE AUX ADHÉRENTS

Les actions de formation et la diffusion de documents ressources doivent améliorer le niveau de connaissance des adhérents. Ces derniers deviennent « médiateurs » auprès de leurs adhérents. Il est convenu qu'un effort particulier de transmission de la connaissance du milieu doit être organisé en commun et peut prendre la forme de formations.

# COMMUNICATION SUR LES SITES DE PRATIQUE

Un travail spécifique de communication préventive sur la sensibilité doit être réalisé de concert entre le Parc naturel régional du Vercors, les associations, les Départements sur les sites les plus problématiques et de manière générale sur la convention.

Sauf exception, l'information in-situ est à proscrire afin de limiter l'impact visuel et la superposition d'information. L'activité s'adressant à un public averti, le canal d'information numérique sera privilégié.

## ENGAGEMENT DES PARTIES

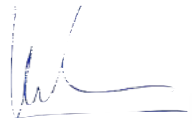
### **Les associations et pratiquants de highline s'engagent à :**

- ✓ Contribuer à la médiation sur site entre les usagers de l'espace afin de fluidifier les relations et garantir la prise en compte de l'activité.
- ✓ Appliquer la méthode de travail identifiée – cf article 6 de la présente charte (trois configurations principales : sites référencés / site non référencé / sites éphémères et recommandations sur site).
- ✓ Respecter la réglementation et les décisions du territoire sur l'aménagement des sites (ces décisions sont motivées par le maintien d'un équilibre entre accueil et quiétude des habitants et de la biodiversité quand elles ne sont pas réglementaires).
- ✓ Respecter les propriétés privées et s'assurer de l'accord du ou des propriétaires avant toute installation.
- ✓ Assurer le rôle de sentinelle pour l'ensemble des pratiquants et de signalement d'observation de la faune et de la flore.
- ✓ Prendre en compte les conséquences du déroulé complet de la pratique (stationnement, accès, occupation du site, bivouac, gestion des déchets, gestion du bruit, éthique de l'équipement). Maintenir en l'état le site étant la règle. Favoriser la protection de l'écorce des arbres et des ancrages naturels quand cela est possible.
- ✓ Informer les adhérents du contenu de la Charte – cf article 8 (engagement et recommandations), de les former sur les enjeux d'usages et biodiversité du territoire.
- ✓ Encourager la pratique en dehors des périodes sensibles pour les espèces.
- ✓ Lorsque cela a été demandé et reconnu efficace et nécessaire, signaler les lignes par un balisage afin d'éviter les collisions des oiseaux en vol.

### **Le Parc naturel régional du Vercors s'engage à :**

- ✓ Répondre à chacune des demandes effectuées via la plateforme « Biodiverticale » dans un délai d'un mois maximum accompagnée d'une justification argumentée au regard des enjeux, aussi bien en cas d'avis positif que négatif.
- ✓ Répondre aux demandes de connaissances environnementales des slacklineurs et à partager leur expertise dans le domaine biologique et géologique.
- ✓ Participer à la médiation sur site entre les usagers de l'espace, propriétaires et gestionnaires, afin de fluidifier les relations et garantir la prise en compte de l'activité.

## Signature des parties :

|                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Ça marche Association :</p>   | <p>Slack et bon :</p>      | <p>Association Française de Slackline (AFS) :</p>   |
| <p>Equilibre Lyon :</p>                                                                                                                                                                            | <p>Parc du Vercors :</p>   | <p>CEN Isère :</p>                                  |

Syndicat Mixte  
38250 LANS EN VERCORS

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LES CONTACTS TERRITORIAUX

### Parc naturel régional du Vercors :

Chargée de mission Sports de nature : Noémie Castaing [noemie.castaing@pnr-vercors.fr](mailto:noemie.castaing@pnr-vercors.fr)

### Natura 2000

Adresse générique : [natura2000@pnr-vercors.fr](mailto:natura2000@pnr-vercors.fr)

Natura 2000 « Gorges de la Bourne » : Camille Lebihan [camille.lebihan@pnr-vercors.fr](mailto:camille.lebihan@pnr-vercors.fr)

Natura 2000 « Hauts Plateaux du Vercors » : Manon Chevalier [manon.chevalier@pnr-vercors.fr](mailto:manon.chevalier@pnr-vercors.fr)

Natura 2000 « Gervanne et rebord occidental du Vercors » : Florence Niel [florence.niel@pnr-vercors.fr](mailto:florence.niel@pnr-vercors.fr)

Natura 2000 « Rebords méridionaux du Vercors », « Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin » et « Monts du matin, combe Laval et val Sainte-Marie » :

Floria Cuisson [floria.cuisson@pnr-vercors.fr](mailto:floria.cuisson@pnr-vercors.fr)

Natura 2000 « Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute » : [natura2000@pnr-vercors.fr](mailto:natura2000@pnr-vercors.fr)

Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors : Anne Julie Parsy [anne-julie.parsy@pnr-vercors.fr](mailto:anne-julie.parsy@pnr-vercors.fr)

### Espaces naturels sensibles gérés par le Parc du Vercors :

ENS de la Molière-Sornin : Nathalie Lécivain [nathalie.lecrivain@pnr-vercors.fr](mailto:nathalie.lecrivain@pnr-vercors.fr)

ENS de Combe Laval : Manon Chevalier [manon.chevalier@pnr-vercors.fr](mailto:manon.chevalier@pnr-vercors.fr)

ENS des falaises du Moucherotte au pic Saint-Michel et du plateau des Ramées : Virginie Ruetsch [virginie.ruetsch@pnr-vercors.fr](mailto:virginie.ruetsch@pnr-vercors.fr)

### Sécurité :

Aviation civile : [dd.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dd.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

DIRCAM (militaires) : [dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr)

### Départements :

SN 26 : Kostia Charra [kcharra@ladrome.fr](mailto:kcharra@ladrome.fr)

SN 38 : Solenne Bobier [solenne.bobier@isere.fr](mailto:solenne.bobier@isere.fr)

ENS Écouges (38) : Arnaud Tositti [arnaud.tositti@isere.fr](mailto:arnaud.tositti@isere.fr)

ENS Gorges du Nan (38) : commune de Cognin-les-Gorges [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)

ENS Ambel et Font d'Urle (26) : Sophie Thomine [sthomine@ladrome.fr](mailto:sthomine@ladrome.fr)

### Les associations :

Ca marche Association : [asso.camarche@gmail.com](mailto:asso.camarche@gmail.com)

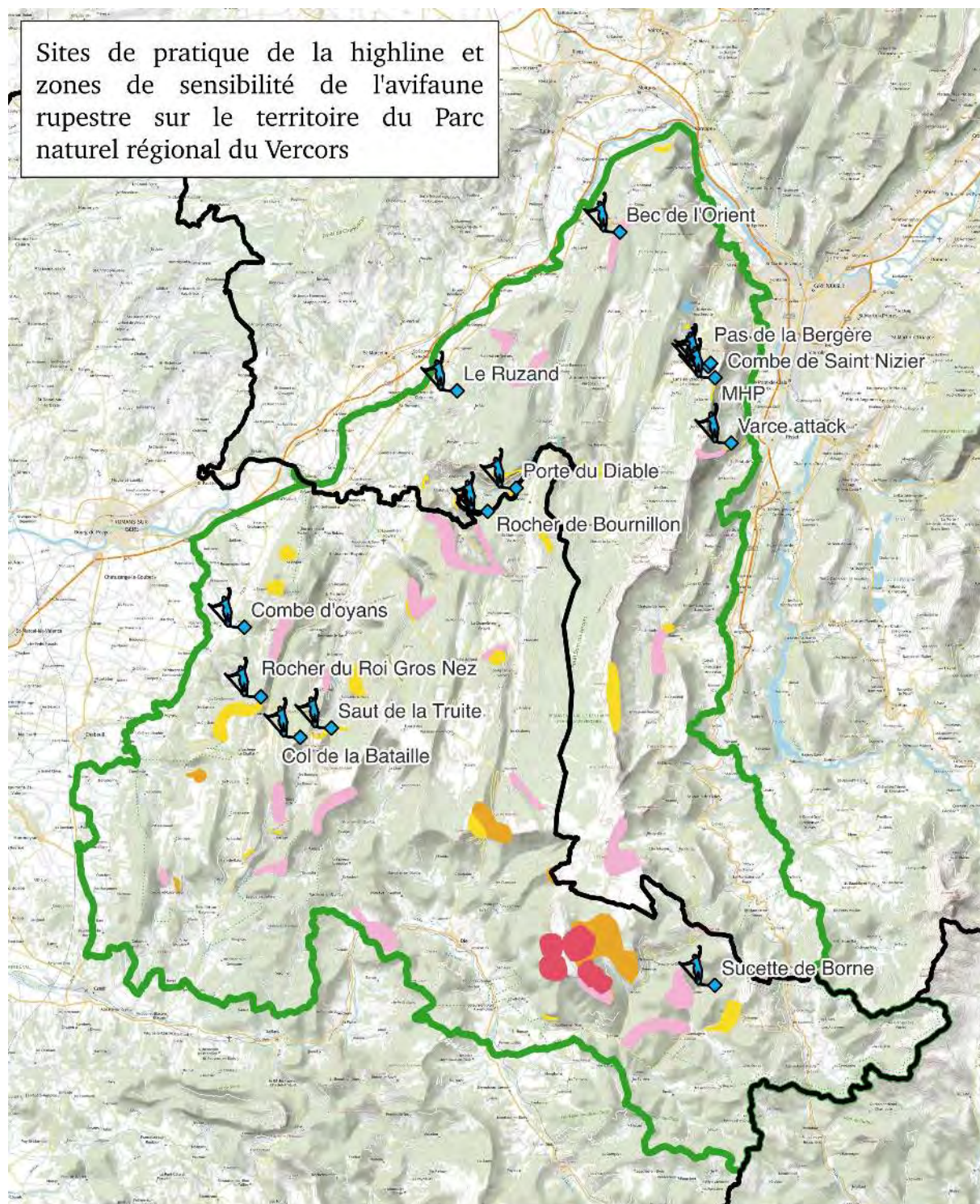
Slack et bon : [cestslackerbon@gmail.com](mailto:cestslackerbon@gmail.com)

Equilibre Lyon : [ekilibrelyon@gmail.com](mailto:ekilibrelyon@gmail.com)

Association Française de Slackline (AFS) : [associationfrancaiseslackline@gmail.com](mailto:associationfrancaiseslackline@gmail.com)

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère : Mathieu Juton - [mathieu.juton@cen-isere.org](mailto:mathieu.juton@cen-isere.org)

## ANNEXE 2 : CARTE DES ENJEUX AVIFAUNE ET DES SITES DE HIGHLINE



Carte réalisée par Noémie Castaing - PNRV - 24/02/2025

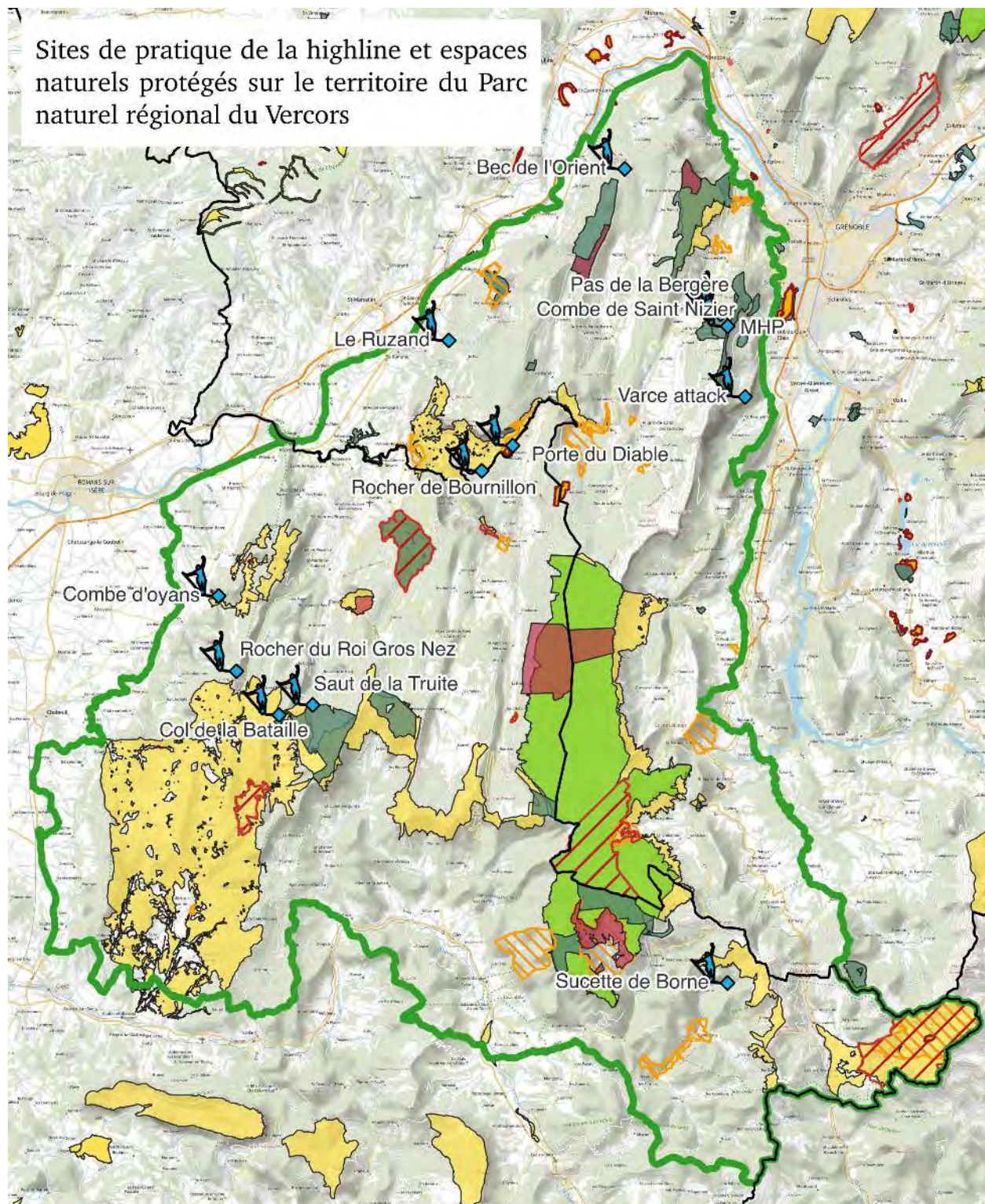


0 5 10 km

\* Zonages ZSM actives et historiques. Pour plus d'information, se référer à la page officielle du Parc du Vercors

\* Pour le Gypaète barbu et les Vautours fauve, se référer aux zonages en cours, mis à jour chaque année et consultables sur [https://www.parc-du-vercors.fr/vautours\\_escalade\\_diois](https://www.parc-du-vercors.fr/vautours_escalade_diois)

### ANNEXE 3 : CARTE DES ESPACES PROTÉGÉS ET DES SITES DE HIGHLINE



- |                                             |                         |
|---------------------------------------------|-------------------------|
| Parc naturel régional du Vercors            | Espace naturel sensible |
| Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope | Sites Natura 2000       |
| Réserve naturelle nationale                 | Site inscrit            |
| Réserve biologique intégrale                | Site classé             |

0 5 10 km



Carte réalisée par Noémie Castaing - PNRV - 24/02/2025

## **ANNEXE 4 : LES OUTILS PÉDAGOGIQUES**

### **Fiche d'identité faune et flore :**

[https://link.infini.fr/zefaune\\_zeflore](https://link.infini.fr/zefaune_zeflore)

### **Carte vol libre :**

<https://fr.calameo.com/read/00585286663b7a26bbf2a>

### **Carte dynamique et interactive (réglementaire et habitats) sur biodiversité :**

<http://geo.parc-du-vercors.fr/biodiversite>

Cette carte permet de déposer un nouveau projet pour avis sur la base d'une cartographie pré-existante (habitats, zones réglementaires, parcellaire cadastral).

### **Biodiv'sport :**

<https://biodiv-sports.fr>

Cet outil référence les zones de sensibilité (faune, flore, habitats) et envoie des flux d'information sur les sites d'activités ([Camptocamp](#), [Visorando](#), [Geotrek](#), [Skitour](#), [Whympr](#), [Drone-Spot](#)).

Une vérification de branchement avec slackmap est à l'étude.

### **Slackmap :**

Cette carte topo interactive recense les sites de highline et les règles qui y opèrent.

<https://slackmap.com/?map=2.4075%2C48.8323%2C2.5>

### **AFS :**

Le site de l'Association Française de Slackline (AFS) regroupe les associations et les pratiquants de la slackline.

Facebook : <https://www.facebook.com/AssociationFrancaiseSlackline>

Discord : <https://discord.com/channels/1137831233410322574/1137831233410322576>

Mail : [AssociationFrancaiseSlackline@gmail.com](mailto:AssociationFrancaiseSlackline@gmail.com)

### **ISA :**

Cette association internationale « International Slackline Association »

<https://www.slacklineinternational.org>

En complément, des formations, notamment de reconnaissances des espèces à enjeux (faune ou flore) pourront être proposées aux pratiquants.

## ANNEXE 5 : FICHE ESPÈCE DU GENÉVRIER THURIFÈRE (*JUNIPERUS THURIFERA*)



Photo David Busti, ENS de Lyon

### Caractéristiques :

Ce genévrier forme de petits arbustes ou arbres dressés de 3 à 10 m. Il est assez rare en France bien que localement très présent sur certaines pentes ensoleillées des Alpes. Il se distingue des autres genévriers par la forme en écaille de ses feuilles (= feuilles charnues, soudées au rameau et imbriquées) et de quelques rameaux aux feuilles piquantes, ainsi que par ses rameaux à 4 angles. De plus ses fruits sont relativement gros (10 mm), bleu noirâtre à maturité, et comportent 2 à 4 grosses graines (6 à 9 pour le Genévrier de Phoenicie *J. phoenicea*). Une glande présente au dos des feuilles lui a valu le surnom de « porte-encens ».

### Habitat :

Pelouses, et zones arbustives sèches, rochers. Il est dit héliophile (qui aime la luminosité). Résistant au froid, on le retrouve pour autant sur les stations sèches et chaudes. Il est présent essentiellement sur sols calcaires superficiels. On le retrouve de 300 à 1 300 m d'altitude.

### Statut de protection :

Très rare et protégé. Statut UICN (France) : **LC** Préoccupation mineure

Présent sur la liste des **espèces végétales protégées en région Rhones-Alpes**.

Présent sur la liste des espèces végétales protégées en région Rhones-Alpes.

Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale / Article 1



Photos David Busti, ENS de Lyon

Genévrier thurifère (feuilles en écailles)



Photos David Busti, ENS de Lyon

Genévrier commun (feuilles en aiguilles)